

# Compte-rendu conseil municipal du 22 Février 2013

Présents : Christiane COLAS, Martial LOISY, Jacques SASSOT, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Florian VIALAR, Hervé COLAS, Martine MATHY, Gilles TABOULOT, Pierre CHAPUY, Didier FAUSSURIER

Excusé : Laure PERREAL, Marie Claude MIGNOT

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 janvier 2013 et passe à l'ordre du jour.

## 1) Assainissement :

Hervé Colas présente les comptes assainissement qui seront votés lors du prochain conseil :

- Compte administratif et compte de gestion 2012 :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Exploitation	67 128.33€	74 337,65€	7 209.32
Investissement	45 181,79€	51 467,25€	6 285,46

- Affectation du résultat 2012

Reports de l'exercice 2011		Reports budget 2013	
Exploitation		34 645,70€	41 855,02€
Investissement		5 944.94€	12 230,40€

- Amortissements des investissements :

*Pas d'investissement nouveau en 2012*

- Budget prévisionnel 2013

## 2) Demande de reprise de la voirie et des réseaux des lotissements de Bois Colomb et La Chênaie

L'aménagement des lotissements de Bois Colomb et la Chênaie sont presque terminés. Bien qu'aucune demande officielle ne soit encore parvenue à la mairie, la question de la reprise des réseaux et de l'éclairage public va se poser très prochainement. Le conseil décide de faire la proposition aux syndicats de reprendre la voirie et l'éclairage, hors trottoirs et espaces verts.

## 3) Demande d'aide du conseil général pour l'aménagement du carrefour du Logis Neuf

Dans le cadre du dispositif d'aide aux collectivités, le conseil général de l'Ain invite les communes à transmettre d'ici au 13/06/2013 une fiche d'intention pour chaque projet pour lequel une aide du département est sollicitée. Le conseil décide de proposer l'aménagement du carrefour du Logis Neuf (demande faite en 2012 mais non retenue) : 10 voix pour, une contre (Didier Faussurier). (*Délibération n°2013-02-22-02*)

## 4) Taxe sur les surfaces commerciales

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail de plus de 400m<sup>2</sup>, a été transférée aux communes et aux EPCI.

La TaSCom est assise sur la surface de vente de commerce de détail. Elle ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.

Ayant la capacité d'appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2, le conseil décide de ne pas modifier le coefficient multiplicateur.

## 5) Exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Une délibération prise le 21/06/1991 prévoit l'exonération de la taxe professionnelle pendant 2 ans aux entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

Cette exonération a été reportée après la réforme de la TP sur la cotisation foncière des entreprises (CFE). Le conseil décide de ne pas modifier les dispositions prévues par la délibération de 1991.

## 6) Réforme des rythmes scolaires

Martine Mathy présente le décret paru fin janvier pour une application rentrée 2013. En substance, les enfants iront à l'école 9 demi-journées par semaine avec des journées inférieures ou égales à 5h30 et une demi-journée inférieure ou égale à 3h30 soit 24h d'enseignement par semaine, le temps de pause méridienne doit être supérieur ou égal à 1h30. Ce sont les maires qui décideront, en l'occurrence les maires de Curtafond et

Confrançon après avis du SIVOS et du conseil d'école. L'entrée dans le dispositif peut être reportée à 2014. Cette réforme, qui a l'intérêt d'envisager l'enfant dans et en dehors de l'école, nécessite une nouvelle organisation de tous les acteurs gravitant autour de l'école. Au conseil d'école du 21 février, les enseignants, les représentants des parents, la cantine, l'association copain-copine et les représentants du SIVOS ont dit leur préférence pour 2014. Il a été décidé de constituer un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs. La décision devra intervenir en mars.

## **7) Commerces et appartement :**

*Boulangerie :*

C.Colas et P.Chapuy ont rencontré Mr et Mme Tirand qui leur ont fait part de leurs difficultés, et de la mise en vente du fond de commerce. Par ailleurs, suite à la séparation des 2 commerces, les chambres froides actuelles seront à la disposition du restaurant. Mr et Mme Tirand ont envoyé une demande d'aide à la commune pour l'équipement de la boulangerie d'une nouvelle chambre froide. Le devis transmis avec ce courrier s'élève à 15 734€.

Compte tenu de la mise en vente du fond de commerce, le conseil souhaite attendre avant d'étudier plus en détail cette demande, un éventuel repreneur pouvant disposer du matériel adéquat (chambre de pousse). En attendant, la condamnation de la porte de séparation entre le bar et la boulangerie est reportée pour permettre à Mr Tirand de continuer à utiliser une des chambres froides existantes.

*Bar-restaurant :*

Le conseil prend connaissance de l'état des impayés de loyers de Mr Michaud depuis juin 2012 et s'étonne de l'absence de réactivité du centre des finances publiques qui a en charge le recouvrement des titres de paiement émis par la commune.

Martial Loisy donne l'état d'avancement des travaux dans le local commercial. Les travaux de maçonnerie doivent faire l'objet d'un avenant au devis initial en raison de l'existence d'un radier en béton armé sous la dalle des futurs sanitaires de la boulangerie. (*Délibération n° 2013-02-22-01*)

Pour la rénovation de l'appartement au dessus des commerces, sur les 4 entreprises sollicitées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, seules 2 ont envoyé une proposition chiffrée :

Groupement Ingetec's/IBS pour un montant total de 9520€ HT

Sté Caillaud Ingénierie pour un montant de 6000€ HT

Le conseil retient la proposition de l'entreprise Caillaud Ingénierie. (*Délibération n°2013-02-22-03*)

## **8) Compte rendu de l'AG de l'Amicale des Pompiers:**

Florian Vialar rend compte de l'AG qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février. 46 interventions dont 28 de secours à victimes ont été effectuées en 2012.

## **9) Compte rendu de l'AG de l'association Loisirs et Culture:**

Pierre Chapuy rend compte de l'activité 2012 de l'association : « désherbage » des livres, porte ouverte, sorties culturelles à Bourg et à Thoisse, le spectacle qui n'a réuni que 20 personnes sera abandonné... La mise en réseau et l'informatisation de la bibliothèque a également été abordée.

## **10) Questions et communications diverses**

- Pierre Chapuy a participé à une réunion organisée par le SDIS à destination des chefs de corps et des représentants des mairies. Il a été rappelé un certain nombre de règles régissant les CPI et les pompiers volontaires.
- Martial Loisy donne lecture du rapport du SATESE concernant le fonctionnement de la lagune: les résultats sont satisfaisants.
- Le budget du SIVOS s'établit pour 2012 à 186 000€ (dont 120 000€ de personnel), dont 118 000€ à la charge de Confrançon, soit 910€ par enfant scolarisé.
- La date du 19 mars est reconnue officiellement comme journée nationale du souvenir concernant la guerre d'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.